



FO ESR 42

Force ouvrière enseignement supérieur et recherche Loire - Syndicat de la FNEC-FP FO (Fédération Nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle – Force Ouvrière) - Bourse du Travail - Cours Victor Hugo - 42028 Saint-Étienne Cedex 1
e-mail : fo@univ-st-etienne.fr – Site : <http://fnecfpfo42.fr/foesr42/>

Formation spécialisée (F3SCT, ex-CHSCT) de l'UJM du 10/10/2024 - Notes de CR

<i>Déclaration préalable de FO ESR 42.</i>	1
<i>Point analyses légionelles département Arts Plastiques en ALL.</i>	1
<i>Restitution de la visite de la F3SCT en ALL, le 10 juin 2024.</i>	3
<i>Information sur le déplacement du bureau PEB à la BU Tréfilerie (à la demande de FO ESR 42).</i>	4
<i>Approbation du PV du 6 juin 2024 (pour avis).</i>	5
<i>Suivi des points du dernier PV de la F3SCT.</i>	5
<i>Guide sur les accidents du travail, de service et de trajet (pour information).</i>	5
<i>Information sur la nomination d'un médecin de prévention des personnels au 1^{er} octobre 2024 à hauteur de 20 % (pour information).</i>	6
<i>Inspection ISST du 24 au 27 mars 2025 (pour information).</i>	6
<i>Transmission du questionnaire santé et sécurité au travail dans l'enseignement supérieur et la recherche 2024 et questionnaire AT MP 2024 portant sur l'année civile 2023.</i>	7
<i>Suivi des préconisations Dnum (pour information).</i>	7
<i>Planification des visites F3SCT 2024-2025.</i>	8
<i>Remarques sur registres santé et sécurité au travail (SST).</i>	8

Déclaration préalable de FO ESR 42.

Intervention de FO ESR 42. FO ESR 42 demande que le point sur la présence de légionelle dans les réseaux d'eau en ALL soit présenté pour avis et non pas comme question diverse, étant donné son importance sanitaire pour les usagers du site Denis PAPIN.

Réponse de la DRH. C'est un simple point d'étape, ce n'est pas considéré comme un point pour avis.

Point analyses légionelles département Arts Plastiques en ALL.

Présentation par la Directrice du Patrimoine. Présentation de l'application du protocole sur les 10 derniers mois au 3^{ème} étage du bâtiment A du site Denis Papin. Les tableaux récapitulatifs nous ont été présentés lors de la séance.

Intervention de FO ESR 42. Notre organisation syndicale a demandé que ce point soit présenté en F3SCT. Il y a certains aspects de la présentation que nous ne comprenons pas. Pendant huit mois d'affilée, la température de l'eau chaude a été en dessous des températures préconisées sans que les usagers n'aient été avertis de la situation. Des collègues, des étudiants, travaillent aujourd'hui avec de l'eau chaude produite par des ballons qui sont clairement identifiés comme dysfonctionnant, mais ils n'ont pas officiellement été informés.

Il y a maintenant une contamination sur le réseau d'eau froide avec une concentration dix fois supérieur au plafond autorisé (10 000 ppm alors que la norme est fixée à 1 000 ppm). Cette information est très préoccupante car le Patrimoine nous avait assuré à l'automne 2023 qu'une contamination du réseau d'eau chaude au réseau d'eau froide ne pouvait pas arriver.

FO ESR 42 se félicite d'avoir insisté pour que des prélèvements soient également effectués sur l'eau froide (voir notre [CR](#) de la Formation Spécialisée du 23/11/2023). Nous sommes cependant encore inquiets quant à la sécurité des usagers étant donné que, deux ans après la détection de légionelle, on se retrouve toujours sans action curative efficace.

Questions de FO ESR 42. Le constat que nous faisons nous amène à vous poser les questions suivantes.

- Pourquoi toutes les purges prévues dans le protocole n'ont pas été faites ?
- Sur les ballons d'eau chaude, pourquoi est-il indiqué que les prélèvements sont écourtés pour « ne pas vider le ballon » ? Que signifie la mention de « prélèvements écourtés » sur les dernières analyses ?
- D'autre part, dans le cahier dédié, pourquoi la page de maintenance (désinfection, inspection) est-elle restée vierge ?
- Pourquoi n'y a-t-il pas eu d'alerte pendant huit mois de la part du Patrimoine, comme prévu dans le Protocole présenté à la F3SCT le 23/11/2023 et alors que les usagers étaient potentiellement en danger ?
- Pourquoi donc les usagers n'ont-ils pas été avertis par le patrimoine et continuent de travailler avec ces ballons malgré le danger avéré ?
- Pourquoi a-t-on pu constater des manques importants de soutirages et de désinfections, pourtant réglementaires prévus dans le protocole ?
- Des expériences sont faites par une collègue de biologie mais dans quel cadre réglementaire et dans quel but ? Faut-il attendre que quelqu'un soit malade pour être entendu alors que, nous le rappelons, le taux de mortalité de la légionelle est d'environ 10 % ?

Pour **FO ESR 42** une prise en charge rapide et complète du problème est indispensable pour que tous les cours puissent avoir lieu à l'université, avec un réseau d'eau chaude et d'eau froide répondant aux normes sanitaires nationales en vigueur. En raison de nos constats, **FO ESR 42** demande :

- Le changement des ballons du 3^{ème} étage du site Denis PAPIN
- La révision du protocole et son application stricte, avec des mesures claires au niveau des purges et des désinfections.
- Des prélèvements dans tous les ateliers du 3^{ème} étage du site Denis PAPIN sur l'eau chaude comme l'eau froide.

Réponse de la Directrice du Patrimoine. Je ne suis pas d'accord avec votre analyse. Quand on fait des prélèvements, on fait des soutirages. Donc il y a eu des soutirages. Et vous mentionnez la température qui est seulement une indication. Ce qui est important c'est la présence de légionelle. Il y a de la légionelle sur un robinet qui est un mitigeur eau chaude, eau froide mais pas sur les autres robinets.

Réponse du Président. Il y a peut-être eu des défaillances ici ou là mais nous ne sommes pas là pour accuser les uns ou les autres. Ce qui importe c'est que les choses s'améliorent, que la transparence soit totale. Rappelez-vous aussi ce qu'avait dit le Dr POIZAT, à savoir qu'il faut éviter de manipuler les chiffres sans les mettre en cohérence avec les risques avérés pour telle ou telle population. Tel ou tel chiffre ne

signifie pas la même chose pour une personne âgée ou immunodéprimée. Par ailleurs, Mme ALLEGRA effectue effectivement des expériences et pourra répondre hors instance. Étant donné qu'elle fait partie de l'équipe présidentielle, nous souhaitons éviter toute confusion.

Le **SNPTES** s'interroge et réaffirme le besoin d'une information claire. Il rappelle que leur organisation syndicale, après notre première alerte en novembre 2023, avait demandé qu'une signalétique claire soit mise en place quand le protocole avait été présenté. Est-ce bien le cas et y-a-t-il eu des réunions larges à ce sujet au sein de la Faculté ALL ?

Réponse du Président. Oui.

Réponse du DGS. Il est utile de préciser que le protocole était conforme. Il a été fait en tenant compte des préconisations de l'ARS qui avait été contactée. Vous évoquez les questions de sérénité et de positionnement. On essaie de les garantir. Il faut insister auprès des usagers pour comprendre le cadre imposé.

Remarque a posteriori de FO ESR 42. N'ayant pas trouvé rassurantes, complètes ou précises les réponses à nos remarques et demandes, nous continuerons d'être extrêmement vigilants sur cette question sanitaire essentielle. Nous demandons à la fois une information claire et précise de l'UJM à ce sujet et qu'une signalétique appropriée soit mise en place par le Patrimoine sur le site Denis Papin. Nous demandons que le protocole présenté le 23 novembre 2023 soit strictement appliqué, notamment sur la question du maintien des ballons d'eau chaude à la température exigée par la réglementation, de la régularité des soutirages et de la maintenance obligatoire (désinfections), et que les registres consultables par les usagers à la loge du site Denis Papin soient systématiquement remplis. Enfin, au-delà de la seule surveillance du 3ème étage du site Papin bâtiment A, nous demandons que tous les usagers de l'UJM puissent bénéficier d'un réseau d'eau chaude et d'eau froide répondant aux normes sanitaires nationales en vigueur afin de pouvoir travailler sereinement à l'UJM.

Restitution de la visite de la F3SCT en ALL, le 10 juin 2024.

Présentation par une représentante de la délégation qui a effectué la visite.

Les principaux constats sont les suivants :

- **Un provisoire qui dure** avec des déménagements successifs dans un calendrier restreint, une installation dans des locaux inadaptés (pas de salle de restauration, promiscuité, flux d'étudiants complexes à gérer...), un éparpillement des lieux.
- **Un sentiment de déconsidération.**
- **Une charge de travail surdimensionnée** avec des absences non remplacées et un taux de rotation important.
- **Une absence de réunions de service régulière.**
- **Des situations conflictuelles non résolues.**
- **Une absence de concertation sur les projets (EPE, ARTS, ...)** mais aussi sur le fonctionnement administratif.
- **Des conditions de travail détériorées** avec un isolement du site Denis PAPIN, des bâtiments très sales, la présence de légionelle dans les réseaux d'eau.

Suite à cette visite, la F3SCT a émis des recommandations concernant majoritairement les points suivants :

- Accompagnement des personnels et organisation du travail.
- Réorganisation des locaux ; charge de travail.
- Gestion des risques.

- Propreté des locaux.
- Utilisation du parking.

Pour de plus amples précisions à ce sujet, une restitution sera faite par les représentants syndicaux auprès des personnels de la Faculté A.L.L. prochainement. Comme pour la DNUM (voir ci-après), un suivi des préconisations sera aussi demandé en F3SCT par les représentants des personnels. Nous veillerons ainsi à ce que la situation de la Faculté A.L.L. s'améliore véritablement et rapidement.

Intervention de FO ESR 42. Cette visite a confirmé ce que nous avons déjà constaté. Les incommensurables difficultés rencontrées par la composante ALL existent depuis longtemps. Les problèmes ont été signalés à de nombreuses reprises, les cellules de veille et d'alerte de l'UJM ont été saisies mais rien n'évolue suffisamment et les conditions de travail restent dégradés avec de gros risques psychosociaux.

Question de FO ESR 42. Quand la composante ALL pourra-t-elle intégrer des locaux adaptés, régulièrement nettoyés, avec un espace suffisant pour planifier tous les cours, des salles qui correspondent aux enseignements spécifiques, des bureaux pour tous les enseignants, une salle de convivialité-restauration ?

Réponse du Président. Nous réfutons le terme « incommensurable » que vous utilisez de manière inappropriée puisque nous pouvons quantifier les problèmes d'ALL. Nous sommes conscients des difficultés de la composante, des questions de locaux, de management et de gouvernance. Nous souhaitons cependant vous rappeler que la situation actuelle est le fruit d'une décision du conseil de la Faculté Arts Lettres et Langues dont une partie des conséquences se mesure aujourd'hui. Il y a aussi d'autres sujets que vous pointez et dont nous n'avons pas conscience. Je suis étonné de ne pas voir comme priorité dans la campagne d'emploi les besoins en ressources humaines indiqués par l'enquête.

Remarque a posteriori de FO ESR 42. Concernant le déménagement de la Faculté ALL sur le site Tréfilerie, notre organisation syndicale avait fait remonter le mécontentement d'une large partie des collègues en CHSCT et CT (voir notre [CR](#) du CHSCT du 18/11/2021 et notre [CR](#) du CT du 08/11/2021), en évoquant deux motions ([motion](#) du 9/11/2021 et [motion](#) du 10/11/2021) contre les conséquences du déménagement, qui étaient restées lettres mortes. Par ailleurs, notre organisation syndicale n'a jamais voté pour les campagnes d'emploi dans la mesure où elles ne représentent pleinement les besoins des composantes, qui plus est en ALL.

Information sur le déplacement du bureau PEB à la BU Tréfilerie (à la demande de FO ESR 42).

FO ESR 42 a demandé que cette réorganisation soit présentée à la F3SCT. Nous nous appuyons sur l'article 68 du fonctionnement du CSA. Cela nous apparaît d'autant plus important qu'il n'est pas possible que le bureau du PEB (Prêt Entre Bibliothèques), avec accueil de public, puisse être délocalisé dans un local technique sans fenêtre donnant sur l'extérieur.

Intervention l'Ingénieure SST. Effectivement un agent est dans un bureau sans fenêtre donnant sur l'extérieur et suite à votre interpellation, une réflexion est en cours pour que cette situation puisse évoluer.

Question de FO ESR 42. Nous voulions savoir pour quelle raison ce déménagement avait été envisagé. Et, de manière générale, nous aimerions avoir des informations sur de nouvelles utilisations de petites salles recevant du public alors que cela n'était pas possible précédemment. Y a-t-il eu des travaux de faits pour améliorer l'aération ?

Réponse du Président. Nous répondrons par écrit à l'ensemble de ces questions qui nécessite un travail sur les aspects réglementaires.

Approbation du PV du 6 juin 2024 (pour avis).

Votes : FO ESR 42 a voté POUR

Suivi des points du dernier PV de la F3SCT.

Présentation par l'Ingénieure SST.

- SCD : trame des fiches de postes + guide temps de travail et BIATSS (voir dernier CSA)
- La présentation du déménagement du CILEC sera faite en 2025.
- Pour la campagne de mesure des taux de Radon à l'UJM, il n'y aura pas d'affichage dans les différents bâtiments mais les résultats seront disponibles sur le site intranet de l'université.
- A l'IAE, concernant les problèmes de VMC et poussières dans les bureaux, le Patrimoine a été de nouveau interpellé. Des travaux modificatifs sont envisagés sur 2025.
- Site Manufacture : climatisation des bâtiments I, J, K.
- Concernant les astreintes des gardiens, l'UJM est en train de travailler sur un support qui est en cours de partage avec les équipes concernées.

Intervention de la DRH. Sur les astreintes il y aura un point d'avancée. La modification du règlement des astreintes sera présentée en CSA.

Remarque a posteriori de FO ESR 42. Notre organisation syndicale se félicite que ses alertes aient été entendues sur le taux de radon dans les bâtiments et les nuisances subies par les collègues dans des bureaux de l'IAE (voir notre [CR](#) de la FS du 6/06/2024). Pour la situation des astreintes des gardiens à l'UJM, **FO ESR 42** accompagne les collègues depuis 2013 (voir notre dernier [communiqué](#)). Un nouveau rendez-vous va être pris au sujet du projet de modification du règlement des astreintes car, pour notre syndicat, plusieurs points sont à reprendre.

Guide sur les accidents du travail, de service et de trajet (pour information).

Présentation de la DRH. Le service ressources humaines a travaillé à la demande de la F3SCT sur le déroulement de la déclaration des accidents de travail, de service et de trajet et la prise en charge.

Le guide sera mis en ligne après cette présentation à la F3SCT. Il indique :

- Comment déclarer un accident.
- Comment transmettre le document de déclaration d'accident de travail.
- Comment transmettre le certificat médical.
- Les spécificités concernant les accidents lors d'un trajet.

Il répond aussi aux questions sur l'imputabilité de l'accident, les conséquences de la reconnaissance de l'imputabilité au service de l'accident et l'analyse des accidents de travail en cas d'accident de service grave.

Question de FO ESR 42. Il peut être difficile de transmettre un certificat médical en 48h. Dans ce cas, nous souhaitons être certains que la procédure de déclaration peut se poursuivre.

Réponse de la DRH. La transmission d'un certificat médical dans les 48H permet l'exonération de l'avance des frais médicaux.

Question de FO ESR 42. De plus en plus d'agents sont séduits par l'idée d'utiliser le vélo pour leurs

déplacements professionnels. Nous les alertons sur le fait qu'un assureur pourrait refuser une indemnisation en cas d'accident sur un trajet professionnel avec un vélo. Qu'est-il prévu pour les trajets effectués avec un vélo de l'université, avec un vélo de location ou un vélo personnel ? L'UJM a-t-elle souscrit un contrat d'assurance vélo mission pour assurer les agents utilisant leur vélo personnel pour effectuer des trajets professionnels ? En effet, il est possible que l'assureur d'un agent refuse de mettre en place une extension de garantie pour les déplacements professionnels à vélo.

Réponse de la DRH. On va mettre en place des formations sur les bonnes attitudes à avoir lors de la conduite à vélo. Mais pour nous, il n'y a pas de problème en termes de déclaration d'accident de trajet.

Réponse du DGS. Pour la voiture, on sensibilise les agents sur la problématique de la bonne déclaration auprès de leur assurance, pour que les trajets professionnels soient couverts. Il y a un sujet que l'on va effectivement regarder car, pour l'usage du vélo, les agents sont couverts dans le cadre de leur responsabilité civile mais n'ont en général pas d'assurance de véhicule spécifique.

Information sur la nomination d'un médecin de prévention des personnels au 1^{er} octobre 2024 à hauteur de 20 % (pour information).

Présentation de la DRH. Le docteur CARCASSET a rejoint l'UJM le 3 octobre. Il sera présent sur le site de l'université les jeudis. Il a passé une première journée la semaine dernière. On a défini ensemble des modalités de fonctionnement. On a mis une priorité sur des visites de laboratoire avec des situations à risque. Chaque jeudi, il va réserver une demi-journée aux visites dites « classiques » (de reprise, d'embauche, etc.), à raison d'une ½ h par visite (soit 6 ou 7 agents par matinée). L'autre demi-journée sera utilisée sur des situations avec plus d'expertise et « moins dans la routine de son travail ».

Intervention de FO ESR 42. Lors de la réunion de la F3SCT du 18 avril 2024, le docteur POIZAT nous a expliqué qu'elle avait de plus en plus de mal à faire toutes les visites médicales périodiques. Elle a aussi indiqué être régulièrement sollicitée pour la CVSSH, ce qui était très chronophage. Or, les difficultés rencontrées avec 1649 agents pour l'année 2023 vont certainement encore s'aggraver en janvier 2025. Comment cela pourra-t-il correctement fonctionner avec un recrutement à 20 % équivalent temps plein ? Le docteur POIZAT a également expliqué la nécessaire collaboration avec l'assistante sociale et la psychologue du travail. En étant présent un jour par semaine comment cela va-t-il pouvoir s'organiser pour le nouveau médecin qui la remplace. Y aura-t-il des contraintes supplémentaires pour les emplois du temps de tous les collègues qui travaillent avec lui à l'UJM ? La solution sera-elle l'utilisation systématique de la visioconférence ? Le docteur POIZAT nous a également expliqué qu'elle devait suivre des formations. Comment un médecin affecté à 20% à l'UJM pourra-t-il suivre des formations ? En étant absent de l'UJM plusieurs semaines ? Ce médecin aura-t-il des congés en phase avec les périodes de fermeture de l'université ? Cela sera-t-il compatible avec les problèmes par ailleurs rencontrés par le CHU de Saint-Étienne ?

Réponse du Président. Nous partageons votre analyse. On n'a pas trouvé d'autre solution. Nous sommes attentifs à toutes les solutions que l'on pourrait nous apporter. C'est insuffisant, mais on va commencer l'année de cette manière.

Une autre organisation syndicale pose une question sur les doctorants, dont on ne sait pas s'ils relèvent de la médecine des étudiants ou de celle du personnel.

Réponse du DGS. On va le vérifier de manière précise.

Inspection ISST du 24 au 27 mars 2025 (pour information).

Présentation de l'Ingénieure SST. Il y a une inspection tous les cinq ans. La prochaine est prévue du 24 au 27 mars 2025 avec la visite de deux inspecteurs. Nous ne savons pas encore comment cela sera organisé et attendons les éléments de cadrage. Un bilan vous sera transmis avant la prochaine inspection pour faire le point sur les préconisations qui avaient été faites.

Transmission du questionnaire santé et sécurité au travail dans l'enseignement supérieur et la recherche 2024 et questionnaire AT MP 2024 portant sur l'année civile 2023.

Présentation de l'Ingénieure SST. C'est un document que l'on utilisera quand on aura la synthèse de toutes les remontés au ministère. Cette cartographie permettra de situer notre établissement par rapport aux autres universités.

Suivi des préconisations Dnum (pour information).

La visite de la F3SCT, en septembre 2023, avait abouti à des préconisations. La Secrétaire de la F3SCT les a rappelées en demandant au DGS adjoint si elles avaient bien été prises en compte par le service. Les réponses du DGS adjoint sont esquissées ci-après, en italiques.

De manière générale :

- Nommer et un assistant de prévention de la DNUM -> « *Démarche engagée* ».
- Rédiger un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) -> « *Démarche engagée* ».
- Pour les entreprises extérieures : élaborer systématiquement un plan de prévention en collaboration avec le service sécurité et la conseillère de prévention -> « *Rappel dans la foulée de la visite* ».
- Au niveau prévention incendie :
 - o Réaliser le plan de prévention incendie de la DNUM en collaboration avec les services des sites -> « *Plan affiché* ».
 - o Nommer des personnels guide-fil -> « *Démarche amorcée. Evento mis en place* ».
 - o S'assurer du suivi des extincteurs -> « *Marché VTR* ».
 - o Placer les extincteurs dans un lieu dégagé et accessible

Pour le Pôle Proximité.

- Trouver un bureau (qui ne soit pas un lieu de stockage) pour l'adjointe administrative -> « *Sujet abordé mais pas de local pour cette fonction pour l'instant, avant départ à la retraite. Sujet à aborder avec le nouveau directeur du numérique* ».
- Faire une liste des produits d'entretien, se renseigner sur leur dangerosité et les éloigner des sources de chaleur en les stockant dans une armoire adéquate -> « *Consignes passées dans ce sens* ».
- Conduire les entretiens professionnels annuels réglementaires pour tous les agents -> « *Comme un responsable a été en arrêt pendant près de 10 mois, on n'a pas encore pu aborder le sujet des entretiens professionnels annuels* ».

Pour le Pôle Audiovisuel.

- S'assurer que le chemin d'accès aux locaux soit sécurisé, même par temps froid. Le cas échéant prévoir que le chemin soit déneigé, et dégagé, voire salé, afin d'éviter toute glissade -> « *Concernant l'escalier d'accès glissant, vous êtes malheureusement venus un jour où il faisait froid. C'est un problème conjecturel et en lien avec les travaux. Avec la remonté des températures, l'escalier n'est plus glissant et d'autre part, il est redevenu une issue de secours* ».

- En fonction des activités et des risques auxquels les personnels peuvent être exposés, leur mettre à dispositions des EPI et des équipements de travail tels que (chaussures de travail, vêtements de travail, ...). S'assurer de leur bon état et de leur renouvellement au fil du temps -> « *Il y a bien eu achat de tenues* ».
- Prévoir un test de charge de la structure (arches) qui soutient les projecteurs. Faire vérifier la conformité de l'échafaudage utilisé et veiller à sa vérification périodique. Prévoir une formation « *prévention contre les risques de chutes de hauteur et montage d'échafaudage* » pour les personnels amenés à utiliser cet équipement pour installer les projecteurs -> « *On est en recherche d'une société pour cela* ».
- Attribuer un véhicule de fonction à l'usage exclusif de l'équipe et prévoir une place de stationnement accessible lors des horaires de mise sous alarme des locaux de l'UJM -> « *Démarches de la DRH en ce sens* ».
- Promouvoir un chef de pôle relevant de la BAP F-> *Réponse de la DRH*. « *Ce sujet est en dehors des compétences de la F3SCT* ».

Remarque a posteriori de FO ESR 42. Nous ne pouvons évidemment pas nous satisfaire de certaines de ces réponses. D'autres représentants syndicaux reviennent sur des réponses insuffisantes. S'ensuit une discussion entre représentants syndicaux et direction sur la dernière recommandation qui concerne la promotion d'un chef de pôle relevant de la BAP F.

Intervention du Président. Ce débat est très intéressant et vos recommandations sont écoutées mais l'arbitrage sur la promotion d'un chef de pôle ne peut pas être rendu dans cette instance. Peut-être qu'une décision contraire aux recommandations de la F3SCT sera prise mais alors nous ferons attention à un « *effort particulier de motivation* ».

Planification des visites F3SCT 2024-2025.

Présentation de l'Ingénieure SST. La visite du SCD est programmée pour le 26 novembre 2024. Il faut maintenant programmer les visites de l'année 2025.

Réponse de la Secrétaire de la F3SCT. Le laboratoire visité sera le LIBM. Concernant le service à visiter, nous proposons la Direction de l'International. Enfin, pour la composante, nous avons pensé à la Faculté de Sciences et Techniques.

S'ensuit une discussion sur la faisabilité de chacune de ces visites sur une demi-journée, étant donné, par exemple, le cas de la FST qui est maintenant dispersée sur plusieurs sites. Le calendrier sera finalement voté lors de la prochaine réunion de la F3SCT.

Remarques sur registres santé et sécurité au travail (SST).

Présentation de l'Ingénieure SST.

Parmi les points indiqués, notre attention a été attirée par les problèmes d'altercations entre enseignant et administratif à l'IUT de Saint-Étienne.

Intervention du DGS. Sur la situation à Roanne, nous avons été alertés. Les deux parties ont été invitées à décrire les faits. Cela devrait avancer rapidement.

Intervention de FO ESR 42. Nous demandons qu'il soit bien indiqué à tous l'existence des registres SST. Il est important de rappeler quel est leur usage alors même qu'en cette rentrée des directions de composantes ont insisté pour que les personnels leur fassent directement remonter leurs remarques,

donc sans inscription sur le registre. Nous nous inquiétons, une nouvelle fois, sur ces tentatives de contournement des instances.

Réponse du Président. Nous le ferons car ces registres sont importants.

###

Site FO ESR 42

[Contacts / Se syndiquer](#)

[Nos communiqués](#)

[CSA \(ex-
CT\)](#)

[FS \(ex-
CHSCT\)](#)

[Syndicat national](#)